

date de publication, le 7 juillet 2026

Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et de l'Assemblée

Nanterre, le 03 juillet 2026

Arrêté n° 2026-DAJA- 085

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 0526-758 du 17 juin 2026 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2026-DAJA- 078 du 03 juillet 2026 accordant délégation de signature à Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2026-DAJA- 079 du 03 juillet 2026 accordant délégation de signature à Monsieur Guilhem Blanchard, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire ;

- A R R Ê T E -

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2026-DAJA- 079 du 03 juillet 2026 accordant délégation de signature à Monsieur Guilhem Blanchard, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire, est complété ainsi qu'il suit :

Direction du Développement et de la Stratégie

1.1 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guilhem Blanchard, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire, et de Monsieur Philippe Caron, adjoint au Directeur général adjoint, une délégation de signature est accordée à **Monsieur Joseph Salamon**, Directeur du Développement et de la Stratégie, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 € HT.

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260703-2026-DAJA-085-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026



Nous contacter

Conseil départemental des Hauts-de-Seine
92731 Nanterre Cedex • Tél : 0 806 00 00 92



www.hauts-de-seine.fr



Nous rendre visite

57, rue des longues Raies - 92000 Nanterre

1.2 En cas d'absence de Monsieur Guilhem Blanchard, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire, de Monsieur Philippe Caron, adjoint au Directeur général adjoint et de Monsieur Joseph Salamon, Directeur du Développement et de la Stratégie, une délégation de signature est accordée à **Madame Blandine Pouliquen**, Directrice adjointe du Développement et de la Stratégie, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 € HT.

1.3 En cas d'absence de Monsieur Guilhem Blanchard, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire, de Monsieur Philippe Caron, adjoint au Directeur général adjoint, de Monsieur Joseph Salamon, Directeur du Développement et de la Stratégie et de Madame Blandine Pouliquen, Directrice adjointe du Développement et de la Stratégie, délégation de signature est accordée aux **agents désignés ci-après**, à l'effet de signer les documents suivants de personnel et de budget, dans la limite de leurs attributions financières suivantes :

1. Personnel

- 1.a. Actes de gestion courante du personnel (états de frais de déplacement, ordres de mission, demandes de travail à temps partiel, demandes de télétravail) ;
- 1.b. Décisions concernant les congés (à l'exception des congés bonifiés) et autorisations d'absences.

2. Budget

- 2.a. Engagement des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget départemental ;
- 2.b. Certificats administratifs ;
- 2.c. Ordres de service ;
- 2.d. Pièces relatives à l'exécution des marchés, dont les actes de sous-traitance, les certificats de cessibilité de créances.

2. Service Information Territoriale

- **Monsieur Anthony Guillerm**, Chef du Service Information Territoriale, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € HT ;

3. Service Attractivité Territoriale

- **Madame Laetitia Morel**, Cheffe du Service Attractivité Territoriale, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € HT ;

4. Service Développement Urbain

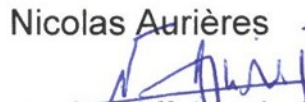
- **Monsieur Alexis Gastauer**, Chef du Service Développement Urbain, dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 50 000 € HT ;

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.

Pour ampliation


Georges Siffredi

Nicolas Aurières


Directeur des Affaires juridiques
et de l'Assemblée

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard l'Hautil, BP. 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex.